



## **JEUDI 28 JANVIER 2010 « West best nimotel » nimes**

**Nombre de participants : 54**

**M. BERNARD BOUDON, Ingénieur Conseil Régional par Intérim à la CRAM-LR, introduit cette 5<sup>ème</sup> journée d'échange du club TMS. (Cf. Annexe 1)**

### **I. INTERVENTION DE MONSIEUR HAEFLINGER, DIRECTEUR D'EUROGIP.**

Monsieur HAEFLINGER présente les TMS en Europe (Cf. Annexe 2).

Il informe également l'assistance, que tous les ans est organisée une journée de débat avec la participation d'un intervenant d'un autre pays. Cette année, cette journée aura lieu au mois d'octobre sur le thème « Santé au travail dans les PME ».

Monsieur HAEFLINGER souhaite apporter une précision concernant l'Allemagne. Pour que les TMS soient reconnues, il faut que la gravité soit telle que la personne souffrante ne puisse plus travailler.

**Question 1 : Le paiement des TMS est imputé au dernier employeur. Pour quelle raison, sachant qu'avant il était imputé à tous les employeurs connus ?**

#### **Réponse :**

Monsieur BOUDON explique qu'aujourd'hui la Maladie Professionnelle (TMS) est souvent imputée au dernier employeur, car on analyse toutes les tâches effectuées dans toutes les entreprises, y compris la dernière. Si le poste occupé dans ce dernier établissement comprend des tâches répétitives correspondantes au TMS, c'est son compte qui est imputé.

L'entreprise peut tout de même contester cette imputation par voie de recours auprès du Service Tarification de la Cram-Ir.

**Question/Remarque 2 : Il est faux de dire que la remise rapide au travail après une TMS est bénéfique pour le salarié et l'employeur.**

Madame BLANC, Médecin du travail, préconise lors de l'état inflammatoire, de mettre le salarié au repos total avec des anti-inflammatoires. La reprise doit se faire après arrêt de l'inflammation. Si les médecins remettent trop tôt les salariés au travail, ils risquent d'aggraver la pathologie, et de ce fait, provoquer des arrêts de travail répétitifs.

**Réponse :**

Monsieur PATRY, informe que la remise rapide au poste doit se faire (comme c'est le cas dans certaines entreprises) sur des postes aménagés. Concernant le stage, anciennement nommé, « geste et posture », Monsieur PATRY informe l'auditoire de son évolution. Ce nouveau stage s'intitule PRAP et celui-ci oriente les stagiaires vers l'organisation de poste.

Monsieur ROUX, chargé de maintien dans l'emploi, explique qu'il y a une dimension psychosociale. Il a constaté que si un arrêt de travail est supérieur à 3 mois, il devient très difficile de réinsérer le salarié.

Madame LONG, abonde en son sens, expliquant que lors d'arrêt prolongé, une perte de la responsabilité du salarié a lieu.

Monsieur BOUDON note donc l'intérêt de travailler en amont sur les postes (ergonomie...etc) pour éviter cette problématique.

**II. CAS PRATIQUE – FILM « LE PREPARATEUR DE COMMANDE - Sté LOGIDIS ».**

Messieurs PATRY et RACHED, sont intervenus dans la société Logidis, afin de filmer le poste d'un préparateur de commande. Ce film servira de cas pratique au membres du club qui, répartis en 3 sous groupes, devront analyser les TMS à ce poste de travail.

*(Nous remercions le directeur de la société Logidis ainsi que tout le personnel, qui ont bien voulu participer à ce montage vidéo).*

**Question 1 : le salarié du film est une personne relativement jeune (30 ans) qui a beaucoup d'aisance et de motricité. Comment cela se passera t il dans 30 ans ? Aura-t-elle la même capacité ?**

**Réponse :**

Monsieur NEDELEC, DRH de la société LCM (groupe Logidis) explique qu'il y a une alternance de l'activité, tous les préparateurs de commande sont polyvalents. (moyenne d'âge des préparateurs de commande : 30 ans).

Monsieur DIOGON, représentant également la société LCM, précise également que pour le poste « cariste », aucune embauche d'intérimaire n'est faite. Si un cariste est absent, ce sont des préparateurs de commande qui le remplaceront et l'embauche d'intérimaire se fera pour les postes de préparateur de commande.

Il informe du constat fait par l'entreprise sur les accidents de travail au poste « préparateur de commande », ces accidents se produisent avec des préparateurs qui n'ont qu'un ou deux ans d'ancienneté.

Les personnels ayant 20 /25 ans de métier, ne sont pas aussi rapides mais sont tout autant productifs car ils font moins de pauses.

## **Question 2 : Comment le salarié travaille ? tout est informatisé ?**

### **Réponse des représentants de LCM :**

C'est un système de reconnaissance vocale. A son arrivé, le salarié met un « topman » qui lui dit tout ce qu'il va faire (le volume des commandes, poids ...etc). Il peut le régler à sa convenance (volume, changement de la voix informatisé, vitesse de la voix...etc.).

Le préparateur avance à son rythme, par le biais d'un code de confirmation. C'est uniquement après ce code que le topman annonce le colis suivant. Tout est informatisé, obligeant le salarié à suivre un circuit prédéfini.

## **III. CREATION DES GROUPES DE TRAVAIL**

Monsieur PATRY, présente la liste des 3 groupes qui travailleront sur ce cas pratique. (cf. annexe 3)

Les groupes seront encadrés de la façon suivante :

1. Monsieur GUILHOT
2. Monsieur PATRY (Assisté de M BERTHOLON et Mme VIVAREZ)
3. Messieurs LE METAYER et GALTIER

## IV. RESTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

### 1<sup>ère</sup> RESTITUTION (Mme ALVAREZS et Mme CROS)

Ce groupe a travaillé avec la fiche méthode « Renault ». (cf. Annexe 4).

#### Voici les contraintes relevées :

##### Contraintes physiques

- Pour les membres supérieurs : positions répétées, mains au dessus de la tête, associé à un effort (charge > 2 kg). Sollicitation importante des doigts/mains/poignets (pour attraper les colis)
- Pour les membres inférieurs : oui, carton au ras du sol, escalade d'objets...etc.

##### Contraintes techniques :

- Les efforts : il manque des éléments. Mais charges > à 15 kg (palettes) pour une fréquence d'environ 67 fois/ heure. Le groupe à majoré le poids déplacé à 7 tonnes, car répétition des déplacements (manipulations) de certains colis pour réorganiser sa palette.
- Le Chargement : Forte dépendance, casque sur les oreilles. Pas de risques d'erreur, malgré la diversité des produits, car les ordres sont clairs. Soucis d'aménagement de la palette. Pas de dysfonctionnement d'outillage, co-activité importante entraînant un risque d'accident (notamment avec les différents chariots). Prime au rendement.

##### Avis de l'opérateur :

Néant puisque cas pratique filmé.

##### Classement du poste :

Rouge : analyse ergonomique du poste à faire. L'opérateur est sollicité sur tous les plans.

#### Voici les pistes de réflexion proposées :

- Mise en place d'un chariot à hauteur variable
- Housse pour filmage
- Mise en place d'un houssage par machine
- Chariot filoguidé
- Système de rémunération dont prime à revoir.

**2<sup>ème</sup> RESTITUTION (Mme GRANDILLON et M JUVIN)** (cf. Annexe 5).

Ce groupe a travaillé avec les méthodes 3M RYTHMS (cf. Annexe 4).

Entretien avec opérateur : (néant ici, remplacé par les représentants de la société).

Description des opérations les plus pénibles :

- Le lourd et les produits à chercher loin
- Palette (poids > 20 kg)
- Filmage
- 2/3 mois pour être à l'aise dans le travail, 3 / 4 jours pour le filmage.
- Rythme imposé
- Problème d'attente lorsque les caristes doivent réapprovisionner les stocks.
- Bruit (gerbeurs, oreillette)
- Cadence difficile

Repérer les gestes à risque :

- Epaule
- Elévation des bras / épaules : pour le filmage important.
- Coude : pas d'appui direct
- Poignets / mains : ouverture des cartons
- Geste radial : non
- Pas de main comme un marteau
- Saisir en force / pression mains : oui, lors d'accroche pour saisir des colis, et pour conduire le chariot (manette).

Repérage du poste :

- Tonnage jour : estimé à 5 tonnes (majoré de 30% pour reprise des colis) se situe dans les abaques.
- Analyse postures : courbé, angles > 45°, bras en avant et torsions latérales du corps nombreuses.
- Masse des charges : pas de charge > à 30 kg. Fréquence 5 fois / min.
- Préhension difficile.

Contraintes :

- Piétinements
- Travail accroupi
- Charge visuelle
- Autonomie : construction lot
- Chute de niveau et de plain pied.

Voici les pistes de réflexion proposées :

- Système machine automatique
- Système de rack dynamique ou allées plus larges.

### 3<sup>ème</sup> RESTITUTION (M ARAKA)

Ce groupe n'a pas eu d'aide de support technique pour analyser ce poste de travail. Ils se sont donc basé sur des observations. 1/3 du temps alloué est consommé pour définir un plan de travail :

Observation de l'activité et chaque membre du groupe doit identifier 2 ou 3 facteurs de risque TMS/Lombalgie.

#### Observation des risques.

- Mains/dos/épaules : sollicités => à problème.
- Stress : apparaît évident (du fait de la cadence de travail et de l'attention)
- Environnement : le salarié travaille dans une situation répétitive, et dans un environnement répétitif
- Amplitude de mouvements : H 0m à H 2m, torsions du torse, position accroupi et à genoux.
- Forte manutention « pince » (palettes et reprise du même produit)
- Plastification palette avec rouleau film.

#### Solutions proposées :

- Améliorer le rangement
- Fournir des transpalettes à ciseaux à hauteur variable
- Lisser les cadenas/tutorat et com vocale
- Connaissance des bon gestes et des bonnes postures.
- Plastification automatique (plusieurs postes dans l'entreprise)
- Pensez au barres à accrocher pour aider le salarié à la prise d'objet.
- Echauffement avant prise de poste.

## V. BILAN DE LA JOURNEE

Monsieur PATRY, rappelle que l'objectif de cette journée est d'échanger, à partir de cas pratique, d'analyser et d'aider l'entreprise à réduire ce risque.

Le travail effectué par les 3 groupes, prouve l'utilité des outils pour analyser une situation à risque. Ils permettent d'optimiser la façon de travailler pour réduire les contraintes au poste de travail.

Monsieur NEDELEC souhaite remercier l'ensemble des participants. Des idées intéressantes ont été soulevées. Les groupes ont été très créatifs. La faisabilité des solutions proposées sera étudiée.

Monsieur GRASSELLI transmet son avis personnel sur cette 5<sup>ème</sup> journée, qu'il a trouvé plus constructive que les fois précédentes.

Toutefois un membre de l'assistance fait une remarque sur le fait que nous avons, à son goût, trop parler des Arrêts de travail et pas assez de la prévention.

Monsieur PATRY remercie l'ensemble des participants, plus particulièrement monsieur NEDELEC et la Société LOGIDIS.

Monsieur GUILHOT note que les 3 groupes ont proposé des idées intéressantes, avec des avis divergents.

Il note également que le service prévention avait pris des engagements la fois précédente, qui ont été tenus aujourd'hui. (badges, annuaires...etc.)

Il propose d'autres idées qui pourraient être développées par la CRAM :

- Guide des bonnes pratiques au niveau de la région
  - Envoyer des informations sur l'actualité des TMS par mail aux adhérents du club.
  - Des pochettes : contenant des brochures avec la méthode INRS « OREGE ».
- Il soumet aussi l'idée d'en parler plus en détails au prochain club.

Monsieur PATRY clôture la journée.

Merci de noter que <b>le prochain club aura lieu en Juin 2010</b> et non en Décembre comme annoncé en réunion.
--